



REGLEMENTATION PECHE PLAN D'EAU DE LA DRONIERE A LOUERRE – TUFFALUN

Du 1 Avril au 30 Novembre 2024

- **LES CARTES DE PECHEES sont vendues par :**

- sur place au plan d'eau de la Dronière par Des membres de la Société Dite De La Roche Louerre.

- **TARIFS :**

- Carte à l'année pour TOUS : 20 €/personne.
- Carte à la journée pour TOUS : 5 €/personne.
- Gratuité pour les enfants de 5 à 12 ans, accompagnés d'un adulte, 1 ligne autorisée
- Les enfants âgés de moins de 18 ans sont sous l'entière responsabilité des parents

- **ACCES et CONDITIONS :**

- La pêche est autorisée les :

Mercredi, samedi, dimanche et jours fériés, de 7 h 00 à 22 h 00 pour 2 lignes (2 cannes libres, canne ou lancer)

- Les prises autorisées :

1.5 kg de fritures/pêcheur/jour + 1 grosse prise : carpe, 1 tanche par jour et par pêcheur.

(Les carpes Amour Blanc doivent être remises à l'eau). Poids limité à 6 livres pour une grosse prise.

Il n'y a pas de carnassiers dans l'étang.

- **INTERDICTIONS :**

- La baignade est interdite.

- Il est formellement interdit d'évoluer sur le plan d'eau de la Dronière avec une embarcation quelconque ou tout engin flottant.

- Les pontons sont interdits.

Merci de votre compréhension
Le Président de l'association de Dite de la Roche